

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES  
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C., A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

---

**RÉPARTITION DES COÛTS DE L'USINE LSR**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0125](#), p. 11;
  - (ii) Pièce [B-0125](#), p. 12;
  - (iii) Pièce [B-0125](#), p. 17;
  - (iv) Pièce [B-0125](#), Annexe 1, p. 2.

**Préambule :**

(i) « Pour allouer les taxes municipales selon le principe de l'allocation directe, Énergir a analysé la composition du compte de taxes municipales pour déterminer la valeur à répartir entre chaque activité. La valeur du rôle foncier est fonction du terrain et des bâtiments de l'usine LSR. En conséquence, Énergir a alloué les taxes à chaque activité selon la proportion de la superficie des bâtiments et du terrain utilisée par ceux-ci. Énergir a ensuite évalué la superficie du terrain associée aux espaces vacants qui ne sont pas occupés par des bâtiments ou des équipements. Cette superficie est allouée en totalité à l'activité réglementée puisque le client GM GNL n'utilise pas ces espaces vacants ».

(ii) « Ces modifications à l'allocation des primes d'assurances biens et responsabilité civile permettent de mieux respecter la causalité des coûts ».

(iii) « En fonction des analyses effectuées, il a été établi que le temps passé sur les opérations du client GM GNL correspond au temps passé sur les opérations de l'activité réglementée. Le résultat de cette analyse est également en ligne avec le nombre minimal d'employés requis pour chaque entité, indépendamment. Autant d'employés sont requis pour opérer les activités du client GM GNL que pour opérer les activités de l'activité réglementée ».

(iv) Tableau 4 : Répartition des coûts par élément (000\$).

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez déposer l'analyse détaillée qui a permis d'allouer les taxes municipales entre chaque activité, ainsi que le compte de taxes municipales ayant été utilisé à cet effet, dont il est question en référence (i).

**Réponse :**

Le tableau ci-après présente les détails de l'allocation des taxes municipales pour chaque activité. Le compte de taxes municipales et l'extrait du rôle d'évaluation foncière sont communiqués à l'annexe Q-1.1.

Le tableau suivant présente l'analyse détaillée de l'allocation des taxes municipales entre chaque activité:

No de ligne	Description	Superficie (m <sup>2</sup> )	Allocation	Entreposage	Liquéfaction 1	Regazéification	Compression	Chargements	GMGNL	daQ	Général
1	Bâtiment administratif	257	100% Général	-	-	-	-	-	-	-	257
2	Salle des compresseurs L200 et du train 1	334	50% Liquéfaction 1 50% Compression	-	167	-	167	-	-	-	-
3	Salle de mesurage	127	25% Liquéfaction 1 25% Compression 50% Regazéification	-	32	64	32	-	-	-	-
4	Bâtiment génératrices et entrepôt train 1	266	50% Regazéification 50% Liquéfaction 1	-	133	133	-	-	-	-	-
5	Salle électrique et ancienne salle de contrôle	257	1% Général 8% Liquéfaction 2 10% Entreposage 51% Liquéfaction 1 15% Régazéification 14% Compression	27	131	40	36	-	21	-	3
6	Bâtiment compresseur à air train #1	59	25% Liquéfaction 1 25% Entreposage 25% Régazéification 25% Compression	11	16	16	16	-	-	-	-
7	Bâtiment compresseur L-200A	127	100% Compression	-	-	-	127	-	-	-	-
8	Bâtiments des regazéificateurs	242	100% Régazéification	-	-	242	-	-	-	-	-
9	Salle de mousse (protection incendie)	50	100% Entreposage	50	-	-	-	-	-	-	-
10	Batiments des pompes L-80A et L-80B	200	33% Liquéfaction 33% Régazéification 33% Compression	-	68	66	66	-	-	-	-
11	Bâtiment accélérographe	4	100% Entreposage	4	-	-	-	-	-	-	-
12	Bâtiment réservoirs d'odorant	30	100% Régazéification	-	-	30	-	-	-	-	-
13	Batiment eau incendie et vannes	460	100% Général	-	-	-	-	-	-	-	460
14	Bâtiments relatifs au train 2	1 099	100% Liquéfaction 2	-	-	-	-	-	1 099	-	-
15	Bâtiment des préposés au quai de chargement	28	100% Chargements de GMGNL	-	-	-	-	-	28	-	-
16	Atelier mécanique	303	50% Général 25% Liquéfaction 1 25% Régazéification	-	76	76	-	-	-	-	152
17	Superficie totale des bâtiments	3 843		92	623	666	444	-	1 148	-	871
18	Superficie en %	100%		2%	16%	17%	12%	0%	30%	0%	23%
19	Superficie en % après allocation de la portion du terrain vacant (non utilisé par GMGNL)	100%		2%	16%	17%	12%	0%	30%	10%	13%
20	Allocation du compte de taxes par activité reporté à Énergir-N, Doc. 17, Annexe 1, page 2, ligne 6 <sup>(1)</sup>	260 000 \$		6 192 \$	42 119 \$	45 052 \$	30 008 \$	0 \$	77 697 \$	26 000 \$	32 933 \$
21	Portion attribuable à GMGNL	102 034 \$		528 \$	0 \$	6 072 \$	1 270 \$	0 \$	77 697 \$	0 \$	16 466 \$

<sup>(1)</sup> Il est à noter qu'une version amendée de l'Annexe 1, de la pièce Énergir-N, Doc. 17, sera déposée afin de présenter les chiffres du présent tableau

Énergir a constaté, en produisant ce tableau, qu'il y avait une erreur dans le traitement des taxes municipales dans les preuves déposées. Le tableau 4 de l'annexe 1 des pièces Énergir-N, Documents 17 et 18 ainsi que de l'annexe 3 de la pièce Énergir-N, Document 18 seront révisés et déposés à la Régie le 18 juin 2019 (voir réponse à la question 1.4).

- 1.2 Veuillez déposer l'analyse détaillée permettant l'allocation des primes d'assurances de la référence (ii).

**Réponse :**

Veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les tableaux suivants présentent l'analyse détaillée de l'allocation des primes d'assurances entre chaque activité:

		Tableau 1									
No de ligne	CATÉGORIES D'ACTIFS SELON RAPPORT D'ÉVALUATION	Valeur de remplacement (000 \$)	Répartition par activité - Assurance biens daQ							Activité non réglementée	Activité réglementée
			Entreposage	Liquéfaction 1	Regazéification	Compression	Chargements	Frais généraux			
1	MAIN OFFICE AND CONTROL ROOM BUILDING	1 374	-	-	-	-	-	-	1 374	-	-
2	FIRE PUMP HOUSE AND GENERATOR BUILDING	3 229	-	-	2 654	-	-	-	575	-	-
3	WAREHOUSE AND MAINTENANCE SHOP	1 246	-	-	-	-	-	-	1 246	-	-
4	ODOURANT RESERVOIR SHED	205	-	-	205	-	-	-	-	-	-
5	ODOURANT METERING AND COMPRESSOR BUILDING	260	-	-	260	-	-	-	-	-	-
6	METERING BUILDING	2 676	-	1 338	1 338	-	-	-	-	-	-
7	POWER DISTRIBUTION AND DISTRIBUTED CONTROL BUILDING	4 768	451	2 631	325	231	-	-	1 130	-	-
8	GAS LIQUEFACTION AND BOIL OFF GAS COMPRESSOR BUILDING	38 547	-	38 547	-	-	-	-	-	-	-
9	BOIL-OFF GAS COMPRESSOR BUILDING	1 691	-	-	-	1 691	-	-	-	-	-
10	LNG TANK NO. 1 PUMP HOUSE	101 134	101 134	-	-	-	-	-	-	-	-
11	LNG TANK NO. 2 PUMP HOUSE	101 056	101 056	-	-	-	-	-	-	-	-
12	FIREWATER TANK AND PUMP HOUSE BUILDING	1 633	-	-	-	-	-	-	1 633	-	-
13	FOAM TANK AND PUMP BUILDING	817	817	-	-	-	-	-	-	-	-
14	TRUCKLOAD OUT STATION BUILDING	1 640	-	-	-	-	1 640	-	-	-	-
15	REGASIFICATION BUILDING TRAIN A AND B	3 423	-	-	3 423	-	-	-	-	-	-
16	REGASIFICATION BUILDING TRAIN C AND D	3 423	-	-	3 423	-	-	-	-	-	-
17	SITE IMPROVEMENTS	5 500	-	-	-	-	-	-	5 500	-	-
18	MOBILE EQUIPMENT	111	-	-	-	-	-	-	111	-	-
19	INVENTAIRE DE GNL	8 594	-	-	-	-	-	-	-	-	8 574
20	TOTAL DES VALEURS DE REMPLACEMENT PAR ACTIVITÉ	281 327	203 458	42 516	11 627	1 922	1 640	11 569	-	-	8 574
21	% par activité (reporté à tableau 2, ligne 24)		72%	15%	4%	1%	1%	4%	0%	-	3%

		Tableau 2								
Type d'assurances	Primes d'assurances	Entreposage	Liquéfaction 1	Regazéification	Compression	Chargements	Frais généraux	Activité non réglementée	Activité réglementée	
22	Biens GM GNL	236 865 \$	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
23	Responsabilité civile GM GNL	235 668 \$	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
24	Biens daQ	413 444 \$	72%	15%	4%	1%	1%	4%	0%	3%
25	Responsabilité civile daQ	411 320 \$	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
26	Total par activité reporté à Énergir-N, Doc. 17, Annexe 1, page 2, ligne 2	1 297 297 \$	299 028 \$	62 487 \$	17 089 \$	2 824 \$	2 410 \$	17 004 \$	472 533 \$	423 921 \$

1.3 Veuillez déposer les analyses citées en référence (iii).

### Réponse :

Veuillez vous référer à la page 24 de la pièce Énergir-N, Document 22.

1.4 Veuillez déposer une simulation de la nouvelle méthode proposée, répartissant les coûts de l'usine LSR entre les activités réglementées et non réglementées, sous la forme du tableau de la référence (iv) en utilisant les coûts réels déposés dans les cinq derniers rapports annuels (de 2014 à 2018).

### Réponse :

Tel que discuté lors de la séance de travail du 6 juin 2019 et explicité à la page 25 de la pièce Énergir-N, Document 22, Énergir soulève des limitations à la production de la réponse à la demande de la Régie qui sont reprises ici-bas.

- Allocation effectuée différemment dans les années précédentes et impossibilité de retraiter chacune des factures pour les allouer aux nouvelles activités;
- Utilisation d'hypothèses pour les simulations des années antérieures à 2019, notamment en ce qui concerne l'allocation des actifs entre les activités;

- Résultats non comparables pour les années antérieures à 2018, car la mise en fonction du train 2 n'a eu lieu qu'en avril 2017 (année 2017 incomplète et non représentative).

Suivant cette même séance de travail et afin de répondre à la demande de la Régie, Énergir serait en mesure, en plus des données de la projection 4-8 2019 déjà fournies aux annexes 1 et 2 de la pièce Énergir-N, Document 18, de produire les informations suivantes :

- L'application de la nouvelle méthode sur les données du Rapport annuel 2017 (en utilisant des hypothèses);
- L'application de la nouvelle méthode sur les données du Rapport annuel 2018 (en utilisant des hypothèses).

En raison de la charge de travail et de l'utilisation d'hypothèses pour produire ces informations, Énergir propose de déposer celles-ci le **4 juillet 2019 à 12 h**, soit la date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux demandes de renseignements portant sur les pièces de nature comptable et tarifaire, sur l'étude d'allocation des coûts et sur la méthodologie d'évaluation de la marge excédentaire.

Enfin, Énergir déposera également les informations relatives à la prévision du dossier tarifaire 2019-2020 (annexe 1 de la pièce Énergir-N, Document 17) avec la méthode de répartition actuelle. Cette information serait fournie lors de la mise à jour des pièces Énergir-N, Documents 17 et 18. Énergir en profitera pour y intégrer également la correction de certaines coquilles (telle que l'erreur relative au traitement des taxes municipales énoncée à la réponse à la question 1.1) ainsi que les réponses à certains questionnements soulevés par les analystes de la Régie lors de la séance de travail. Énergir s'engage à fournir cette mise à jour des pièces pour le **18 juin 2019 à 12 h**.



## Modalités de paiement

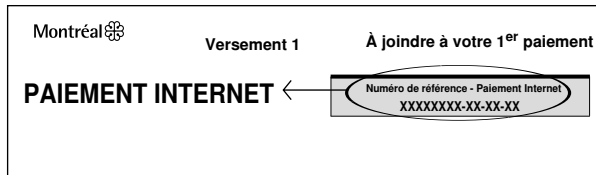
Votre paiement est porté à votre compte **le jour de sa réception** à nos bureaux. Prévoyez, par conséquent, un **délaï suffisant** pour payer le montant dû **quel que soit le mode de paiement que vous utilisez**. Notez que votre paiement doit être effectué en devises canadiennes.

Vous pouvez payer :

- **Par Internet**

Inscrire les 14 chiffres du **numéro de référence** indiqué sur le coupon, **sans les traits d'union**. Le numéro de référence est variable d'une facture à une autre. Si cette facture est payable en plusieurs versements, utilisez le même numéro de référence.

**Programmez dès maintenant vos paiements sur le site internet de votre institution financière.**



**Les institutions financières suivantes acceptent le paiement par Internet :**

Desjardins (AccèsD)	Banque Nationale du Canada
RBC Banque Royale	Groupe financier Banque TD
Banque Scotia	BMO Groupe financier
Banque Laurentienne	Banque CIBC

- **Par la poste**

Cette version ne peut être jointe pour un paiement par la poste.

- **Aux points de service de la Ville de Montréal**

Paiements par carte de débit, chèques ou en espèces. Veuillez vous assurer préalablement du montant accepté par le point de service pour le paiement en espèces.

### Options – 6 ou 11 versements avec intérêts et pénalité

Vous pouvez choisir de payer en **6 ou 11 versements mensuels**, incluant les frais d'intérêts et de pénalité ajoutés tel que prévu par la Loi sur la fiscalité municipale lorsque les taxes sont acquittées après les dates prévues au règlement sur les taxes.

Pour payer en **6 versements**, il vous en coûtera **42 716,64 \$** le 1er de chacun des mois de mars à août 2019 inclusivement. Les frais d'intérêts et de pénalité inclus dans les mensualités seront de 2 864,62 \$ pour l'ensemble des versements.

Pour payer en **11 versements**, il vous en coûtera **23 967,25 \$** le 1er de chacun des mois de mars 2019 à janvier 2020 inclusivement. Les frais d'intérêts et de pénalité inclus dans les mensualités seront de 10 204,48 \$ pour l'ensemble des versements.

Le calcul qui vous est fourni s'applique uniquement à la présente facture et exclut tout solde impayé. Si vous choisissez l'une de ces options, vous n'avez pas à aviser le Service des finances, mais vous recevrez tout de même les avis de perception habituels.

### Pour obtenir des renseignements sur votre compte :

#### Par téléphone

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 20 h 30  
Les samedis, dimanches et jours fériés : 9 h à 17 h

► Île de Montréal : 311,      ► Extérieur de l'île : 514 872-0311

#### Par Internet

[ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)

150V2-PP7

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.

## Extrait du rôle d'évaluation foncière

Municipalité de Montréal

En vigueur pour les exercices financiers 2017-2018-2019

### 1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	11201 Boulevard Henri-Bourassa Est
Arrondissement :	Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Numéro de lot :	5609695
Numéro de matricule :	0257-76-2911-2-000-0000
Utilisation prédominante :	Atelier d'usinage
Numéro d'unité de voisinage :	1862
Numéro de dossier :	30 - F89976102

### 2. Propriétaire

Nom :	SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METRO
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne morale
Adresse postale :	1717 DU HAVRE , MONTREAL QUEBEC, H2K 2X3
Date d'inscription au rôle :	01-01-2012

### 3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

#### Caractéristiques du terrain

Mesure frontale :	458,18 m
Superficie :	105 280,70 m <sup>2</sup>

#### Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages :	1
Année de construction :	1969
Aire d'étages :	2 357,70 m <sup>2</sup>
Genre de construction :	
Lien physique :	
Nombre de logements :	
Nombre de locaux non résidentiels :	1
Nombre de chambres locatives :	

### 4. Valeurs au rôle d'évaluation

#### Rôle courant

Date de référence au marché :	01-07-2015
Valeur du terrain :	5 811 500 \$
Valeur du bâtiment :	5 432 900 \$
Valeur de l'immeuble :	11 244 400 \$

#### Rôle antérieur

Date de référence au marché :	01-07-2012
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	9 152 100 \$

### 5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :	Non résidentielle classe 10
Valeur imposable de l'immeuble :	6 809 100 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	4 435 300 \$

#### Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	1 376 200 \$
Terrain non imposable	4 435 300 \$
Bâtiment imposable	5 432 900 \$
Immeuble non imposable	4 435 300 \$
Immeuble imposable	6 809 100 \$

#### Source législative

Loi	Article	Alinéa
Loi sur la fiscalité municipale	204	7

Les informations présentées dans ce rapport sont en date du : 31-05-2019

Date du rapport : 07-06-2019